



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00190

Numéro SIREN : 502 778 129

Nom ou dénomination : 2MH

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2016 sous le numéro de dépôt A2016/005670

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... ROMANS SUR ISERE



675719

Dénomination : 2MH
Adresse : quartier Assac 26120 Chabeuil -FRANCE-

n° de gestion : 2008B00190
n° d'identification : 502 778 129

n° de dépôt : A2016/005670
Date du dépôt : 21/09/2016

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du
08/09/2016 (annule et remplace le dépôt
A2015/4152)



675719



0012

1150 10

ERTISE COMPTABLE
IT LÉGAL ET CONTRACTUEL
SOURCES HUMAINES / PAIE
ORMATIQUE DE GESTION

EPUSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
E COMMERCIAL DE ROMANS LE

22 SEP. 2016



2MH

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 €

Quartier Assac
26120 CHABEUIL

Rapport du commissaire aux apports



A l'Associé,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 31 août 2016 nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation de la valeur des apports que vous vous proposez d'effectuer au profit de ladite société.

La composition et la valeur de l'apport ont été arrêtées dans le contrat d'apport en date du 31 août 2016 signé par Monsieur Michel MOULIN en tant qu'Apporteur et en tant que Président de la Société Bénéficiaire. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Présentation de l'opération

➤ **But de l'opération :**

Elle consiste en l'apport par Monsieur Michel MOULIN :

- de 101 parts sociales d'une valeur nominale de 10 € chacune, qu'il détient dans la société FMI, Société Civile Immobilière au capital 2 000 euros, dont le siège social est Quartier Assac – 26120 CHABEUIL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 808 668 735.
- de 98 parts sociales d'une valeur nominale de 10 € chacune, qu'il détient dans la société MAX 1, Société Civile Immobilière au capital 1 000 euros, dont le siège social est Quartier Assac – 26120 CHABEUIL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 792 673 980.
- de 98 parts sociales d'une valeur nominale de 10 € chacune, qu'il détient dans la société MAX 2, Société Civile Immobilière au capital 1 000 euros, dont le siège social est Quartier Assac – 26120 CHABEUIL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 804 814 382.
- de 245 parts sociales en pleine propriété et 255 parts sociales en nue-propriété qu'il détient dans la SCI FONTAINE, Société Civile Immobilière au capital 1 000 euros, dont le siège social est Quartier Assac – 26120 CHABEUIL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 452 492 713.
- de 1 318 actions d'une valeur nominale de 119.43 € chacune, qu'il détient dans la société JET SYSTEMS HELICOPTERES SERVICES, Société par Actions Simplifiée au capital 311 943 euros, dont le siège social est Aéroport de Valence Chabeuil – 26120 CHABEUIL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 342 910 882.

➤ Propriété et jouissance :

Votre société deviendra propriétaire des actions et droits qui y sont attachés à compter du jour de l'approbation des apports par votre assemblée générale extraordinaire et de l'augmentation corrélative de son capital social.

1.2. Description, évaluation et rémunération des apports

- L'apport par Monsieur Michel MOULIN des 101 parts lui appartenant de la société «FMI», est évalué à mille euros 1 000 €
 - L'apport par Monsieur Michel MOULIN des 98 parts lui appartenant de la société «MAX 1», est évalué à dix huit mille euros 18 000 €
 - L'apport par Monsieur Michel MOULIN des 98 parts lui appartenant de la société «MAX 2», est évalué à quatorze mille euros..... 14 000 €
 - L'apport par Monsieur Michel MOULIN des 245 parts en pleine propriété et des 255 parts sociales en nue-propriété, lui appartenant de la société «SCI FONTAINE» est évalué globalement à soixante et onze mille euros 71 000 €
 - L'apport par Monsieur Michel MOULIN des 1 318 actions lui appartenant de la société «JET SYSTEMS HELICOPTERES», est évalué à cinq cent quatre vingt treize mille euros..... 593 000 €
- Soit un total de valeur d'apport de six cent quatre vingt dix sept mille euros: 697 000 €

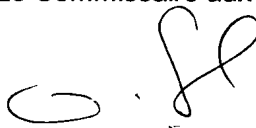
2 – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Nous avons effectué les diligences estimées nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité des titres apportés et la valeur attribuée à ces apports.

3 – CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur totale des apports, s'élevant à 697 000 euros, n'est pas surévaluée. En conséquence, la valeur des apports est au moins égale à la valeur des 6 970 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 €, qui seront attribuées à l'apporteur à l'occasion de l'augmentation de capital de la société 2MH, bénéficiaire desdits apports.

Fait à Valence, le 8 septembre 2016
Le Commissaire aux Apports,



Olivier BARBOU
Cabinet GUIGARD VEYRET SA